

État des lieux et procès-verbal de remise

Ce procès-verbal consigne l'état observé d'un bien ou d'un local lors de sa remise, de son inspection ou de sa restitution. Il est rempli par le Bailleur et le Locataire figurant dans la section Parties et peut aussi être signé par un Témoin.

1. Objet de l'inspection

Le bien inspecté est _____ (le « Bien »). Les références complémentaires, adresse, modèle, accessoires et informations associées, lorsqu'ils sont renseignés, figurent dans les Détails ou annexes. Les Parties doivent vérifier qu'ils correspondent au Bien réellement inspecté.

2. État constaté

Les Parties décrivent l'état visible, les dommages, éléments manquants, la propreté et les autres observations au moment de l'inspection :

Les photographies jointes illustrent l'état observé. Les Parties doivent s'assurer qu'elles concernent cette inspection et montrent clairement les défauts mentionnés. Elles constituent des éléments de preuve complémentaires sans garantir que tous les défauts soient visibles.

3. Portée de l'inspection

Le procès-verbal porte sur ce qui peut raisonnablement être observé sans essais destructifs ni démontage technique. Sauf accord distinct et intervention d'une personne qualifiée, il ne certifie ni la sécurité mécanique ou électrique, ni la conformité légale, ni le titre de propriété, ni l'absence de défauts cachés. Les risques urgents doivent être signalés séparément et l'utilisation interrompue si nécessaire.

4. Désaccords et commentaires

Chaque Partie peut noter un désaccord sur la description, l'origine ou l'antériorité d'un défaut. La signature atteste la participation à l'inspection documentée ou la réception du constat ; elle n'établit pas automatiquement une responsabilité pour tout défaut ni l'acceptation d'une indemnité.

Il convient de conserver les contrats et documents de remise ou restitution associés afin d'interpréter ce procès-verbal dans son contexte. Toute erreur révélée ultérieurement doit faire l'objet d'une correction distincte, datée et approuvée, sans modifier un document signé.

5. Responsabilité et réclamations

Ce procès-verbal ne crée pas à lui seul une durée de location, un prix, un dépôt de garantie, une obligation de réparation ou une exonération de responsabilité. La responsabilité des pertes ou dommages dépend du contrat applicable, des preuves et de la loi. L'usure normale et les défauts préexistants doivent être distingués des dommages survenus pendant la location.

6. Conservation

Les coordonnées, signatures, dates et éventuelles annexes de biens ou photographies font partie du procès-verbal. Chaque signataire devrait recevoir ou conserver une copie. Les droits impératifs sont préservés.

Informations

Description _____

Adresse du logement _____

Parties

Loueur

Nom complet _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____

Numéro de TVA _____

Adresse _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature

Date

Locataire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Signature

Date

Témoin

Nom complet _____

E-mail _____

Adresse _____

Signature

Date